Mis en ligne le 24 mars 2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20250321-7-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 21-03-2025
Publication le : 21-03-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 13 mars 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 20

Date de convocation : 7 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Madame Julie LADRET.

Madame Clotilde BERTHIER est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-3.5-040

Projet de construction d'une terrasse à l'angle de l'avenue de la Gare et de l'avenue de la Contamine - Désaffectation et déclassement du tènement dépendant du domaine public en vue de sa cession

Madame la Première adjointe, rappelle :

Un projet de construction d'une terrasse, d'une surface de 126 m² environ, est à l'étude sur un terrain situé à l'angle de l'avenue de la Gare et de l'avenue de la Contamine, terrain dépendant du domaine public communal à usage actuel de parking.

Conformément à la délibération n° 2024-3.2-1974 du 28 novembre 2024 et préalablement à la cession envisagée, le déclassement de ce terrain a fait l'objet d'une enquête publique selon les modalités prévues aux articles R141-4 et R141-10 du Code de la voirie routière.

Madame Pascale Poblet a été nommée en qualité de Commissaire enquêtrice pour mener l'enquête qui s'est déroulée en Mairie du 13 janvier au 27 janvier 2025. Celle-ci a rendu à Monsieur le Maire son rapport et ses conclusions : un avis favorable a été rendu à la poursuite du projet de déclassement de ce tènement en vue de son aliénation.

Madame la Première adjointe indique que le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice sont consultables sur le site internet de la Commune et resteront tenus à la disposition du public en mairie durant un an à dater du 5 février 2025.
Elle précise que les aménagements prévus (stationnement et cheminement doux) sont bien appelés à être réalisés parallèlement à la réalisation du projet.

Aussi,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20250321-7-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 21-03-2025
Publication le : 21-03-2025

Vu l'arrêté n° 2024-3.5-560 pris par Monsieur le maire prescrivant l'ouverture d'une enquête publique dans la cadre du projet de cession d'un terrain dépendant du domaine public routier – parking avenue de la Contamine,

Vu le rapport de constatation de la Police Municipale du 30 décembre 2024 constatant la pose de barrières sur les lieux afin d'interdire l'usage direct au public,

Considérant que les conditions pour constater la désaffectation sont réunies, à savoir que le terrain n'est plus affecté à un service public, ni aménagé à cet effet et qu'il n'est pas non plus affecté à l'usage direct du public,

Considérant la désaffectation du terrain,

Considérant que le déclassement du domaine public communal peut intervenir en vue de la mise en vente du terrain,

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Constate** la désaffectation effective d'un terrain de 126 m² à usage de parking public situé à l'angle de l'avenue de la Gare et de l'avenue de la Contamine, suivant plan qui figure en annexe,
- **Prononce** le déclassement dudit tènement en vue de sa cession,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférant à la procédure.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 17 mars 2025
Le Maire

MAIRIE DE TULLINS (ISÈRE)

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20250321-7-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 21-03-2025

Publication le : 21-03-2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-3.5-040
ANNEXE

Projet de construction d'une terrasse à l'angle de l'avenue de la Gare et de l'avenue de la Contamine - Désaffectation et déclassement du tènement dépendant du domaine public en vue de sa cession

Plan du tènement concerné par la désaffectation et le déclassement

